

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **CNECT-H-3** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Marco Marsella**  [**Marco.marsella@ec.europa.eu**](mailto:Marco.marsella@ec.europa.eu)  **+352 4301 32750**  **1**  **3ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 an(s)1**  **□ Bruxelles ⌧ Luxembourg □ Autre: …………..** |
|  | **⌧  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

**Contribution à la Politique, la Stratégie et la Recherche**

CNECT H3 est l’une des principales unités de la Commission engagées dans la mise en place d’un espace européen de données de santé (en collaboration avec d’autres DG, comme la DG SANTE, la RTD et la JUST). L’objectif est de permettre un échange sécurisé de données relatives à la santé dans l’ensemble de l’UE au profit des citoyens et des professionnels de la santé, ou mis à la disposition en toute sécurité de la communauté des chercheurs et inventeurs, afin de soutenir le développement de nouveaux diagnostics, de nouvelles approches de prévention et de nouveaux traitements. En réponse à la pandémie de COVID-19, l’unité a été étroitement associée, aux côtés des collègues de la DG SANTE, aux travaux menés avec les États membres pour élaborer une approche commune de l’UE en matière de traçage des contrats. Vos tâches consisteront notamment à:

* Contribuer à la stratégie et au développement politique dans le domaine de la santé en ligne, du bien-être et du vieillissement, y compris notamment sur l’interopérabilité des dossiers de santé, la génomique ou la santé mobile. Les tâches pourront comprendre l’organisation de réunions, d’ateliers sur des activités de transformation des services publics.
* Apporter son assistance à l’élaboration de propositions politiques, y compris le processus décisionnel interinstitutionnel, et adoption par la Commission, le Parlement européen et/ou le Conseil de l’Union européenne.
* Actualiser ses connaissances sur les évolutions principales dans les domaines de l’unité en contribuant et en participant à des événements clés, des séminaires et réseaux.
* Assurer la liaison avec les principaux acteurs du domaine en matière de politique, de recherche et de bonnes pratiques, en particulier interagir avec les parties intéressées.
* Suivre les questions horizontales du Partenariat européen d’innovation (PEI) pour un vieillissement actif et en bonne santé.

**Communication : Diffusion, relations publiques, constitution de groupes d’intérêt**

* Contribuer à et assister la stratégie de communication de l’unité comprenant la présence dans les médias sociaux et le développement ainsi que la préparation des publications (en ligne et non en ligne).
* Compiler, traiter et / ou structurer les données de diverses sources et les préparer à des fins de prise de décision et de communication publique.
* Améliorer la visibilité et l’impact des programmes de Recherche et d’Innovation en diffusant l’état de l’art et les résultats particulièrement pertinents lors des ateliers, séminaires, conférences et autres événements publics. Apporter son assistance à l’organisation des réunions et à l’élaboration de rapports.
* Contribuer aux briefings, articles, discours, publications, site Internet et éléments pour les entretiens.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : santé en ligne, santé numérique.

Expérience professionnelle

* Expérience dans le domaine politique de la santé en ligne et des défis sociétaux
* Connaissance des politiques et/ou des technologies pertinentes pour la santé en ligne, le vieillissement et l’innovation sociale
* Connaissance de la législation de l’UE et des procédures décisionnelles de l’UE
* Une large compréhension de l’économie numérique et/ou des systèmes de santé et de soins

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

La langue de travail principale est l’anglais.

L’excellence des compétences en matière de rédaction et de communication en anglais sera un atout. La connaissance d’autres langues constituera un avantage.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)